

30 DEC. 2013

Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

30 DEC. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 19 DECEMBRE 2013
(2^{ème} séance sans quorum)

DLB 996/13

L'an deux mille treize et le Jeudi 19 Décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Guilhem BONNARIC, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Pierre MARHUENDA, Michel ODILE, Guy ROUDIER, Alain RYLAUX, Alain SENEGAS.

Absents excusés : Mme Nathalie ESTELLON
MM. Bernard CHAUD, Henri GRANIER, Robert GELY, Philippe HUPPE, Alain SENEGAS.

Objet : Convention avec le Syndicat Centre Hérault

Le Syndicat Centre Hérault possède des unités de traitement des déchets complémentaires au SICTOM. En il dispose d'une plateforme de compostage de déchets fermentescibles issus de collecte des gros producteurs ainsi qu'un broyeur lent mais ne possède pas de centre tri. Afin de mutualiser les moyens des deux syndicats

Monsieur le Président propose une convention de partenariat et d'échange avec ce Syndicat afin :

- de traiter sur le centre de tri du SICTOM le tonnage issu des collectes sélectives du Syndicat Centre Hérault,
- de traiter sur la station de compostage des déchets fermentescibles du Syndicat centre Hérault des collectes de fermentescibles issues du SICTOM dans le cadre d'une opération test à venir de collectes notamment des gros producteurs,
- de mutualiser le matériel des deux syndicats,
- de mener des actions communes de réflexion notamment sur la filière bois.

Les prestations seront rémunérées sur la base des coûts réels des dépenses de chaque collectivité.

Les modalités des prestations et les tarifs seront fixés dans le cadre de cette convention de partenariat.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Syndicat Centre Hérault.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

30 DEC. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

30 DEC. 2013

Service Courrier